Etudes en France pour travailler à l'étranger

Par **Erynie**, le **04/12/2015** à **18:31**

Bonjour,
je suis une élève de terminale L qui projette fortement de se lancer dans de longues études en droit. Mon but serait, en effet, de devenir avocate spécialisée dans les sciences criminelles. Il s'agit là d'un sujet qui me passionne, et ce depuis toute petite (possédant un papa gendarme et une maman passionnée pour les affaires criminelles). J'ai cependant un petit problème que je garde en tête depuis pas mal de temps maintenant, et je n'ai jamais réussi à trouver de réponses claires et précises à ce sujet. Aussi, j'espère -et j'en suis désolée si je suis dans la mauvaise catégorie, ou carrément dans le mauvais forum- que vous pourrez y répondre.
Je me demandais s'il était possible de commencer à faire des études de droit en France (j'ai pour idée de faire ma licence de droit en France) puis de terminer mes études dans un autre pays (le Canada, par exemple) pour y travailler et y vivre dans le futur? Je suis bien consciente que les lois entre la France et le Canada varies, puisqu'il s'agit là de deux pays bien différents, placés dans des continents différents. Aussi, je me disais que si je fais toutes mes études en France, j'apprendrais à partir du master (au moment de ma spécialisation donc) le droit pénal FRANCAIS alors que mon idéal serait plutôt de ne pas travailler en France.
Je sais que la solution la plus simple serait de partir directement à la fin de ma terminale a Quebec avec une bourse étudiante pour commencer et finir mes études la bas, mais mes parents ne veulent pas me laisser partir pour le moment (et oui, ils semblent avoir du mal à me quitter !) . La seule solution pour moi serait de commencer mes études ici, et de partir à la fin de ma licence pour les poursuivre au Canada. Je ne sais pas malheureusement si cela est envisageable/possible. Je suis preneuse, bien évidemment, de tout conseil, de toute réponse et de tout avis!
Merci de m'avoir accordé votre attention et bonne soirée!

Par **Emillac**, le **04/12/2015** à **20:38**

Bonsoir,
Ben, à mon humble avis, il va bien falloir que vos parents se fassent une raison, parce qu'il serait complètement inutile de commencer des études en droit pénal français pour viser ensuite le Canada pour y faire votre trou professionnel, puisque le droit pénal canadien est complètement différent du système français. Le seul pays plus proche que le Canada serait la Grande-Bretagne puisque le droit pénal canadien s'inspire du droit pénal anglo-saxon.
Donc, votre seule alternative, c'est Ottawa (éventuellement Montréal ou Québec) ou London.

Par **Erynie**, le **05/12/2015** à **17:34**

Bonsoir,
merci pour votre réponse, c'est ce que je pensais.
Je vais essayer encore de convaincre mes parents auquel cas je resterai faire mes études en France pour travailler ici. Ce n'est, au fond, pas si grave que ça.
J'ai une autre question: j'ai entendu dire qu'il fallait choisir une option lors de la licence, mais je ne trouve nulle part la présentation des différentes options possibles.
En avez-vous connaissance? Cela dépend-il des facultés?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés